

M. MUTCH: Je n'ai pas voulu m'opposer à cette pratique, mais à propos d'examen suivi, comme nous avons sous les yeux tous les travaux de la compagnie, il m'a paru que pendant que le rapport du président était frais à nos esprits, nous devrions saisir l'occasion de ramener nos questions à la période actuelle, que c'était là un procédé plus ordonné. Nous en serions exactement au même point. Je propose la chose en me fondant sur ma propre expérience. Je ne faisais pas d'abord la proposition, monsieur le président, mais j'ai pensé, comme nous avons devant nous tout le bilan d'activité et que le rapport du président est frais à nos mémoires, nous devrions saisir l'occasion de ramener les questions aux articles qui se présentent à tour de rôle. C'est une méthode plus suivie. Nous en serons absolument au même point. Ce n'est qu'une proposition, mais je m'en remets au Comité.

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer, réglons, je vous prie, ces points-là. Je désire me renseigner sur cette communication qu'il est question de distribuer aux membres du Comité. Je suppose que c'est une recommandation de M. Gordon à propos de la méthode de reviser ou remanier la capitalisation des chemins de fer Nationaux du Canada?

L'hon. M. CHEVRIER: C'est une déclaration qui a été soumise à la Commission royale par le président des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. GILLIS: Que nous servirait actuellement de délibérer sur ce rapport annuel puisque tout ce qui est maintenant à l'étude à la Commission royale et tout ou presque tout ce qui a été présenté par M. Gordon est contenu en ce rapport?

M. GORDON: Non, je ne pense pas que ce soit le cas. La déclaration présentée à la Commission royale traite de certaines propositions spécifiques au sujet de la capitalisation et d'autres questions dont ladite Commission a été saisie. Je puis dire que le National-Canadien lui a présenté un mémoire préliminaire plutôt touffu: ce n'est pas celui dont je parle. Celui auquel je fais allusion est une déclaration personnelle se limitant à l'étude de quelques sujets principaux. Le rapport annuel que nous avons sous les yeux envisage le fonctionnement des chemins de fer comme tel, son travail de tous les jours: c'est tout à fait différent.

L'hon. M. CHEVRIER: Puis-je mentionner à M. Gillis que d'après l'ordre de renvoi, le Comité a été chargé d'étudier les rapports annuels et non le mémoire présenté à la Commission royale?

M. GILLIS: Si ce dernier n'était pas à l'étude à la Commission royale, ce serait relativement simple d'en poursuivre l'examen. Je m'en remets cependant au Comité.

M. GEORGE: Serait-il régulier de consigner au compte rendu les recettes et dépenses d'exploitation du réseau par régions?

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous régler ce point-ci: est-ce le désir du Comité de faire imprimer comme appendice au compte rendu de la séance un exemplaire de la déclaration soumise par M. Gordon à la Commission royale et mentionnée en son rapport comme portant sur la capitalisation des Chemins de fer Nationaux du Canada? Est-on en faveur de la proposition?

Adopté.

(La déclaration se trouve à l'appendice A.)

Voyons maintenant les problèmes soulevés par M. Mutch et d'autres membres du Comité sur la manière dont nous devrions poursuivre le travail. Pendant que M. Gordon lisait le rapport, je me demandais précisément quelle serait la